

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 20 juin 2023, à dix-sept heures (17h00), à laquelle sont présents:

Madame la mairesse Francine Létourneau  
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle  
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas  
Madame la conseillère : Chantal Thérien  
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert  
Madame la conseillère: Suzie Radermaker  
Monsieur le conseiller : René Lalande

Assiste également à la séance, Monsieur François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier.

Conformément à l'article 157 du Code municipal, étant donné la présence de tous les membres du conseil, aucun avis de convocation n'était requis.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 17h00.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Achat d'une nouvelle section de boîte pour abrasifs pour camion dix roues
3. Période de questions
4. Levée de la séance

**1. Résolution 2023.06.196  
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2023.06.197  
Achat d'une nouvelle section de boîte pour abrasifs pour camion dix roues**

CONSIDÉRANT l'état de la boîte pour abrasifs hivernaux du camion 10 roues Freightliner 2006;

CONSIDÉRANT les courts délais d'ici à la prochaine période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'une section de boîte neuve pour le camion dix roues Freightliner 2006, au coût d'environ trente-cinq mille dollars (35 000 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'année financière 2024, afin d'en défrayer le coût d'achat réel.

ADOPTÉE

**3. Période de questions**

**4. Résolution 2023.06.198**  
**Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

Je, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Létourneau  
Mairesse

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Francine Létourneau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Greffier-trésorier

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*